

BPJEPS AAN

Activités Aquatiques de la natation



Possibilité de prendre rendez vous pour personnaliser votre parcours en formation

FORMATION EN ALTERNANCE AVEC CONTRAT D'APPRENTISSAGE



Enseignement de la natation

- Maître Nageur Sauveteur
- Encadrant Aisance Aquatique
- Pédagogie de l'action
- Bébés Nageurs

AISANCE AQUATIQUE



Instructor Basic Aquafitness

- Instructeur Aquafitness - AquaBike - AquaCrossFit - AquaGym
- Sport bien-être



Projet d'animation Aquatique

- Création de projets Multi-activités ludiques et Sportives
- Projets éducatifs et sportifs
- Projets Sensibilisation environnementale
- Projet d'animation Sport bien-être



Hygiène Technologie

- Gestion des bassins : traitement de l'air, de l'eau et réajustement
- Apprentissage Normes ARS des bassins



Gestion des conflits en équipe

Les ateliers de communications offrent aux maîtres nageurs les compétences essentielles en communication et en résolution de conflits dont ils ont besoin pour entretenir des relations de grande qualité avec leurs élèves afin de réduire les conflits et d'augmenter le temps d'enseignement et d'apprentissage.

CONTACTS

1 Chem. des Aloès, 66240 Saint-Estève

04 68 08 77 35 // 06 10 60 77 69

fmnsbpaan@gmail.com

<https://www.fnmns66.com/mns>

15

Ans d'expérience dans la formation



Contrat d'Apprentissage

BP JEPS AAN

Apprentissage par l'action en collaboration avec le centre de formation.
Des MNS formez pour VOUS, pour répondre à vos attentes



AQUA FITNESS

Instructeur AquaFitness

Circuit training -
Aqua Bike - Aqua Boxing



ANIMATIONS AQUATIQUES

Projet pédagogique et d'animation

Protection environnement
Nager Forme et Santé



SECOURISME

Pédagogie Initiale Commune
de Formateur

Formation PSE1
Recyclage PSE2
Assistant Sanitaire



NATATION

Maître Nageur Sauveteur

Encadrant Aisance Aquatique
Formation bébés nageurs
Gestion école de natation

L'EMPLOYEUR S'ENGAGE À

- Assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète correspondant au métier choisi
- Lui désigner un maître d'apprentissage MNS responsable de sa formation dans son entreprise,
- Lui permettre de suivre la formation théorique en centre UFA Saint-Estève.
- Le dégager de ses fonctions pour prétendre passer les 4 certifications
- Lui verser un salaire correspondant aux minima légaux

L'APPRENTI S'ENGAGE À

- Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise
- Travailler pour l'employeur et effectuer les missions confiées correspondant au métier préparé,
- Suivre régulièrement la formation en centre UFA Saint-Estève et respecter le règlement intérieur,
- Se présentera aux 4 certifications

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE EN UN COUP D'ŒIL :

Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage ? C'est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié, avec un principe d'alternance entre des cours et mise en pratique au sein de l'entreprise :

A qui s'adresse le contrat d'apprentissage ? Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus ; et à certains publics au-delà de 29 ans révolus ;

Quels statuts et rémunération ? Le statut est celui d'un salarié, avec un salaire déterminé en pourcentage du SMIC ;

Quelles sont les démarches à effectuer ?

Se rapprocher du centre de formation FNMNS Occitanie (Qualiopi) pour établir un contrat d'apprentissage en partenariat avec le CFA Occitanie.

Plus d'informations



www.fnmns66.com

fnmnsbpaan@gmail.com

Piscine Municipale Louis DE LUCA
chemin des Aloès, 66240 Saint-Estève

06 10 60 77 69 // 04 68 08 77 35